

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 40
Votes exprimés : 40
POUR : 40
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
10 septembre 2024
Date d'affichage :
10 septembre 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Nadine LEGENDRE – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Gilles SACKEPEY – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX, absent excusé (pouvoir à Christophe CHEYSSON) – Sandra PICART, absente excusé (pouvoir à Jacqueline DE DEMO) - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Michel SABAN) – Clément POINTEAU , absent excusé (pouvoir à Bernard ENFRUN) - Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusé (pouvoir à Nathalie LABOSSE) - Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Bruno CHARMET – Pierre-Yves ROY – Philippe LARDIN – Jean-Marie MAURICE – Hervé PASCAULT – Philippe DESCHAUMES – Michel GCHWEINDER -
Absents : Daniel RAVERAT - Bertrand LEBLANC –
Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

FIXATION DUREE AMORTISSEMENT SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, Le Conseil Communautaire doit fixer la durée d'amortissement pour chaque subvention d'équipement versée. Il vous est proposé de fixer la durée des amortissements comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

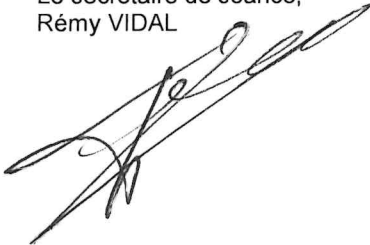
Pour la subvention d'équipement versée en 2024 à Monsieur BRULIN Michel dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise (N° inventaire : FIN-238-2024), d'un montant de 2 250 €
Durée amortissement : 5 ans

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE la proposition d'amortissement telle que proposée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS



REÇU EN PREFECTURE

1e 19/09/2024

Application agréée E-legalite.com

PUBLIEE LE 20/09/2024